

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 89200457.3

51 Int. Cl. 4: **E04B 1/00**

22 Date de dépôt: 24.02.89

30 Priorité: 19.04.88 BE 8800444

43 Date de publication de la demande:
25.10.89 Bulletin 89/43

84 Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT LU NL

71 Demandeur: **PREFADIS**
Spoorwegstraat 59
B-8730 Harelbeke(BE)

72 Inventeur: **Vanhoutte, Paul**
Spoorwegstraat 59
B-8730 Harelbeke(BE)

74 Mandataire: **Pieraerts, Jacques et al**
Bureau Gevers S.A. Rue de Livourne 7, B.1
B-1050 Bruxelles(BE)

54 **Véranda ou une construction similaire avec des parois vitrées et un toit relié à cela.**

57 L'invention concerne une véranda ou une construction similaire avec des parois vitrées (6) et un toit (4) relié à cela, dont au moins une partie peut-être ouverte à des fins d'aération, caractérisée en ce qu'une partie des parois vitrées (6) et la partie du toit (4) qui s'y joint forment structurellement un ensemble qui est déplaçable par rapport à une partie adjacente de la paroi (6) et du toit (4).

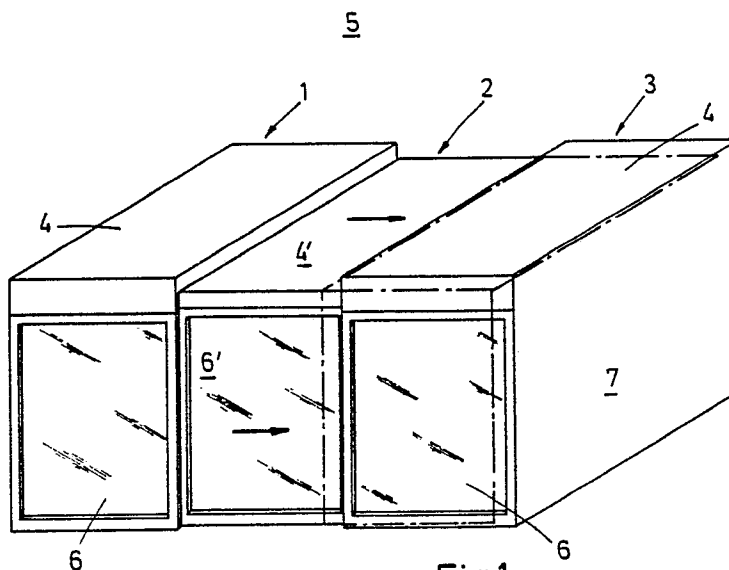


Fig.1.

Véranda ou une construction similaire avec des parois vitrées et un toit relié à cela.

L'invention concerne une véranda ou une construction similaire avec des parois vitrées et un toit relié à cela, dont au moins une partie peut être ouverte à des fins d'aération.

L'invention a pour but d'apporter une solution simple et techniquement fiable au problème de l'aération d'une véranda, ce qui implique également l'aération par le toit.

Le problème de l'aération par des toits de véranda qui peuvent être ouverts a déjà été présenté et réalisé. L'invention a toutefois pour but de proposer une solution nouvelle et originale du problème posé.

Pour réaliser cela suivant l'invention une partie des parois vitrées et la partie du toit qui s'y joint forment structurellement un ensemble qui est déplaçable par rapport à une partie adjacente de la paroi et du toit.

Remarquable pour l'invention est le fait que ladite partie de la paroi vitrée est pourvue de petites roues à sa partie inférieure et est déplaçable le long d'un profil pourvu à cette fin et que ladite partie du toit, qui ensemble avec ladite partie vitrée de la paroi est montée de façon déplaçable par rapport à une partie adjacente du toit et de la paroi, est pourvue à sa partie supérieure de petites roues qui sont guidées dans un profil fermé ayant une coulisse latérale, d'où d'une part ces petites roues appartiennent à deux groupes; d'une part celles avec lesquelles la partie du toit et la partie de la paroi qui s'y joint sont soutenues dans un plan vertical et d'autre part celles avec lesquelles les mêmes parties du toit et de la paroi exercent à l'intérieur une pression latérale sur un côté dudit profil creux.

D'autres détails et avantages de l'invention seront expliqués à l'aide de la description qui suivra et qui présente une véranda ou une construction similaire suivant l'invention d'où au moins une partie peut être ouverte à des fins d'aération. La description est uniquement donnée à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les références se rapportent aux figures ci-jointes.

La figure 1 est une représentation schématique en perspective d'une véranda suivant l'invention et ayant un toit ouvrant.

La figure 2 est, à une autre échelle, une coupe en travers deux parties de toit adjacentes avec leur système de suspension.

La figure 3 est une coupe suivant un plan latéral de la véranda à hauteur des parties du toit de celle-ci.

La véranda représentée par ces figures, est constituée de trois éléments, notamment un élé-

ment 1 fixe qui est facultatif, un élément 2 déplaçable et un élément 3 fixe. Chaque élément est constitué d'une partie du toit 4 ce qui signifie que les parties du toit qui sont ancrées par rapport à un mur ou une paroi 5. Les parties 4 du toit forment un ensemble avec les parties des parois 6 vitrées. Dans la représentation schématique suivant la figure 1 on peut également voir une paroi latérale 7.

Concernant la figure 1 il faut à nouveau souligner qu'il s'agit ici d'une représentation purement schématique qui doit clarifier le principe de fonctionnement suivant l'invention.

La partie 4' du toit est reliée à une paroi 6' vitrée. La partie 4' du toit forme structurellement un ensemble avec la paroi 6' vitrée et peut être déplacée le long du côté intérieur de l'élément 3. Ceci signifie que la partie 4' du toit sous la partie 4 du toit, et la paroi 6' vitrée derrière la paroi 6 vitrée de l'élément 3 peuvent être déplacées. La position de l'élément 2, lorsqu'il est glissé sous l'élément 3, est représentée à la figure 1 par une ligne en points-tirets.

La figure 1 illustre donc le principe de l'invention d'où il ressort que la structure du toit ouvrant est donc réalisée d'une façon simple et techniquement fiable en faisant glisser intégralement un élément appartenant à une véranda ou à une construction similaire en dessous et derrière une partie adjacente de la paroi et du toit de la véranda.

Une possible forme de réalisation technique est représentée à la figure 2.

En supposant qu'une telle véranda est accolée à un mur ou une structure de paroi comparable, ce mur est représenté par la référence 8. A ce dernier est attachée une poutre 9 latérale à laquelle les parties fixes 1 et 3 de la véranda sont reliées. Un profil ouvert 10 est attaché avec une coulisse latérale 11 en dessous à la poutre latérale 9. Deux paires de deux fois deux petites roues 12 sont logées dans la coulisse latérale. Les petites roues 12 sont montés sur de petits axes horizontaux 13.

Le petit axe 13 sert de suspension à l'aide d'une barre 14 de la partie du cadre 15 appartenant à la partie 4' du toit.

Pour supporter la pression latérale qui est exercée contre une paroi de côté du profil creux 10 le long de ce côté qui est détourné par rapport au mur 8, on a monté horizontalement deux petites roues 16 autour d'un axe vertical non repris dans la figure.

La partie déplaçable de la paroi et du toit de la véranda qui forme l'élément 2, a en effet tendance à se déplacer latéralement dans le sens indiqué par la petite flèche 17. La pression latérale exercée

sur la paroi intérieure du profil creux 10 est supportée par les petites roues horizontales 16.

Pour le reste la partie verticale 6' de la paroi vitrée du composant 2 est montée de façon connue sur des petites roues qui, également de façon connue, sont déplaçables le long d'un rail de guidage qui n'est pas repris dans la figure.

La partie du toit 4' et la partie de la paroi vitrée 6' forment structurellement un ensemble rigide qui rend possible un déplacement correct du composant 2 par rapport au composant 3. A la hauteur du composant 2 qui peut être déplacé on trouve de toute évidence les éléments de blindages nécessaires derrière lesquels le rail 10 est incorporé. Ce rail est alors aussi bien dans la position fermée que dans la position ouverte de la véranda tout à fait invisible.

Il apparaît de la description donnée ci-dessus d'une véranda ou d'une construction comparable avec toit ouvrant que le problème a été résolu d'une façon surprenante et techniquement parfaite.

L'invention n'est toutefois pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus et plusieurs modifications peuvent y être apportées sans pour autant quitter l'étendue de la présente demande de brevet.

Revendications

1. Véranda ou une construction similaire avec des parois vitrées et un toit relié à cela, dont au moins une partie peut être ouverte à des fins d'aération, caractérisée en ce qu'une partie des parois vitrées et la partie du toit qui s'y joint forment structurellement un ensemble qui est déplaçable par rapport à une partie adjacente de la paroi et du toit.

2. Véranda suivant la revendication 1, caractérisée en ce que ladite partie de la paroi vitrée est pourvue de petites roues à sa partie inférieure et est déplaçable le long d'un profil pourvu à cette fin.

3. Véranda suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que ladite partie du toit, qui ensemble avec ladite partie vitrée de la paroi est montée de façon déplaçable par rapport à une partie adjacente du toit et de la paroi, est pourvue à sa partie supérieure de petites roues qui sont guidées dans un profil fermé ayant une coulisse latérale.

4. Véranda suivant la revendication 3, caractérisée en ce que lesdites petites roues appartiennent à deux groupes; d'une part celles avec lesquelles la partie du toit et la partie de la paroi qui s'y joint sont soutenues dans un plan vertical et d'autre part

celles avec lesquelles les mêmes parties du toit et de la paroi exercent à l'intérieur une pression latérale sur un côté dudit profil creux.

5. Véranda suivant la revendication 4, caractérisée en ce que les petites roues citées en premier lieu sont montées verticalement autour d'un axe horizontal et que les petites roues citées en dernier lieu sont montées horizontalement autour d'un axe vertical.

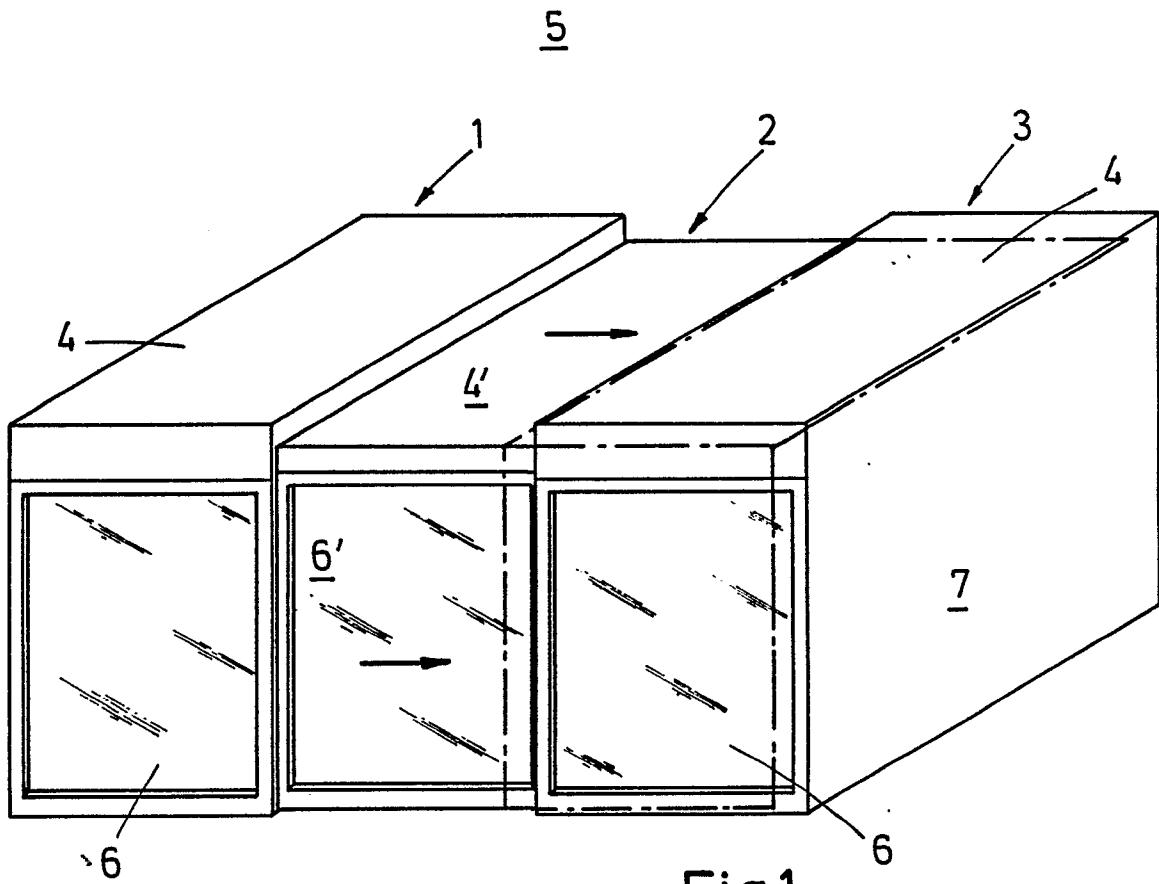
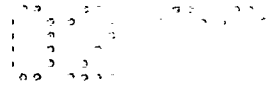
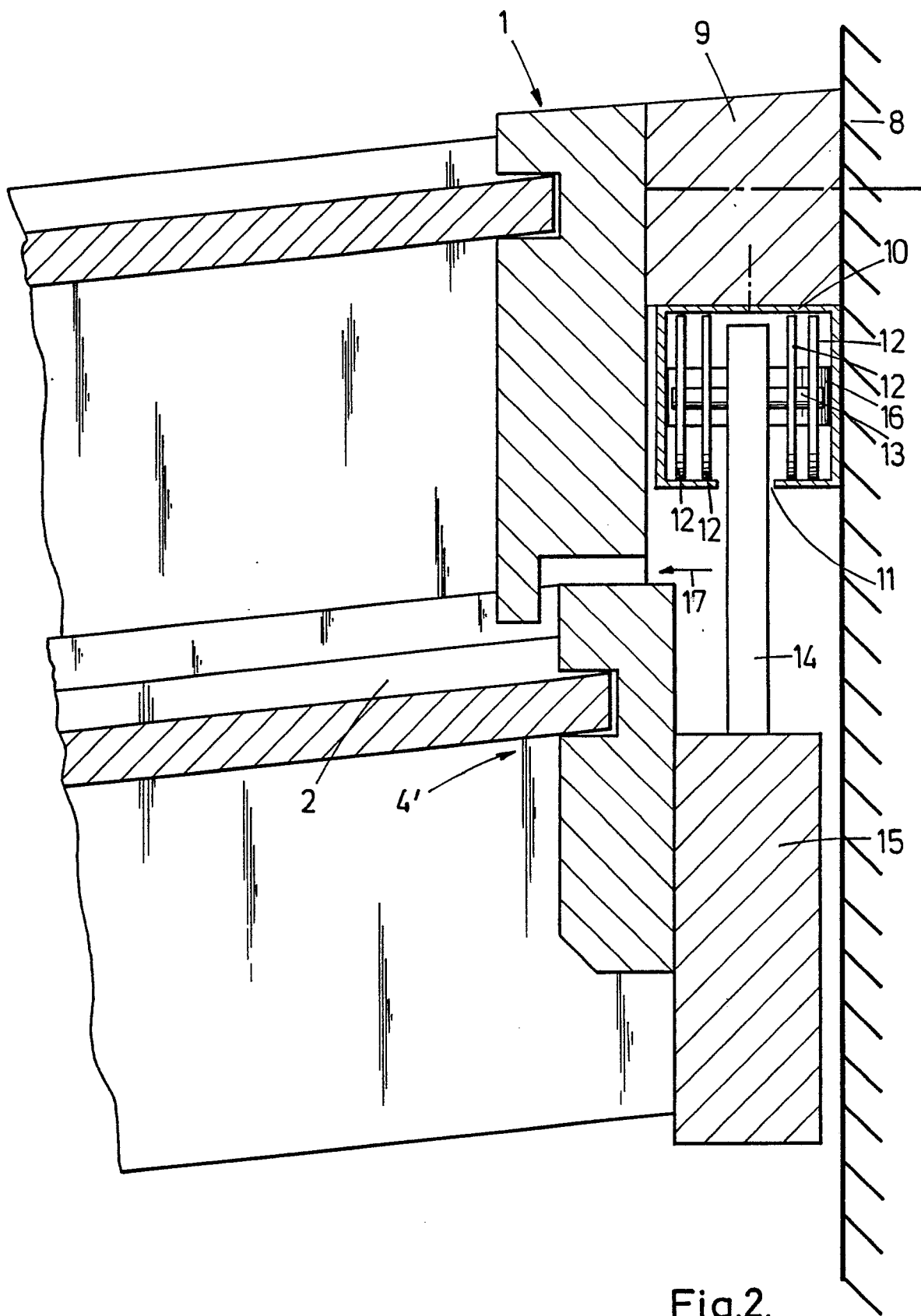
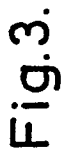


Fig.1.







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 576 955 (ZILIANI) * Page 4, ligne 22 - page 5, ligne 3; page 6, ligne 9 - page 8, ligne 11; figures * ---	1-2	E 04 B 1/00
A	DE-A-3 140 210 (MAYR) * Page 2, lignes 29-35; figures * ---	1	
A	FR-A-2 545 133 (SOCIETE METROPOLITAINE DE CONSTRUCTION) ---		
A	DE-A-3 407 718 (DYNAMIT NOBEL) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 04 B E 06 B E 04 H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29-05-1989	Examineur LAUE F.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			